



# Règlement Championnat Départemental Senior de Doubles et Mixtes Saison 2017-2018

CB77/1718/CCA/REGLEMENT\_CDSD/GLPC

Le tournoi est homologué sous le numéro d'autorisation xxx (compétition en cours d'homologation).

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du présent règlement.

## Article 1 : Organisation

1.1 Le Championnat Départemental Senior (CDS) de doubles et de mixtes est organisé par le Comité Badminton de Seine-et-Marne (CoBad77) et la Commission Compétitions Adultes (CCA).

1.2 Le CDS de doubles et de mixtes se déroulera les **samedi 10 et dimanche 11 mars 2018**.

1.3 La compétition aura lieu au **Gymnase Emilie Andéol**, situé Rue de la Sourde 77700 Magny-le-Hongre.

1.4 La CCA établit ce règlement particulier, la fiche d'inscription, les envoie aux clubs de Seine-et-Marne affiliés à la FFBAD pour la saison 2017-2018, réalise le tirage au sort sous la supervision du juge-arbitre de la compétition, envoie les convocations, assure la tenue de la table de marque et distribue les récompenses. Elle applique le règlement particulier, règle les litiges et prononce éventuellement des sanctions en accord avec le juge-arbitre désigné sur la compétition.

1.5 Le Club accueillant la compétition assure la préparation de la salle : elle met à disposition le matériel de sonorisation, une buvette, les poteaux, les filets, des paniers pour que les joueurs y mettent leurs affaires, des corbeilles pour les volants usagés, des serpillières, des plaquettes et des stylos pour les feuilles de matchs, des chaises pour les conseillers d'équipe, les numéros des terrains, prévoit un espace pour l'affichage des tableaux et de la réglementation, un espace pour le stand CFB Victor et un espace pour le public.

1.6 La CCA et le club hôte déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

## Article 2 : Conditions de participation

2.1 Cette compétition est ouverte aux joueurs et joueuses minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans, de tous classements, licenciés dans un club affilié au CoBad77.

2.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, la LIFB, le CoBad77 et doit être titulaire d'une licence délivrée par la FFBAD pour la saison 2017-2018. Il ne doit faire l'objet d'aucune suspension.

2.3 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

2.4 Les tableaux (DH, DD et DMx) sont ouverts à la compétition. Le découpage des différentes séries est le suivant :

Les séries	CCPH
Série 1	A partir de 1500 et plus
Série 2	De 800 à 1499,99
Série 3	De 300 à 799,99
Série 4	De 64 à 299,99
Série 4 bis	De 64 à 127,99
Série 5	De 8 à 63,99
Série 5 bis	De 8 à 31,99
Série 6	De 0 à 7,99

Seules les paires vainqueurs des séries 1 à 6 seront qualifiées pour le Championnat Régional Senior. Les paires vainqueurs en Série 4 bis et Série 5 bis ne pourront pas représenter la Seine-et-Marne au Championnat Régional Senior. Aussi, une paire constituée d'un joueur avec un CPPH à 25 et d'un second joueur avec un CPPH à 22 auront le choix de s'inscrire en Série 5 bis ou Série 5.

**La date de référence pour les classements et la confection des tableaux est le classement du 12 janvier 2018** (cf. Règlement particulier du Championnat Régional Senior 2018).

2.5 Dans la mesure du possible, tous les tableaux seront joués en poules, puis en élimination directe pour le tableau final. Pour le bon déroulement de la compétition, certains tableaux pourront se jouer en élimination directe si le nombre de paires inscrites ne permet pas la confection de poules, eu égard au nombre de matchs pouvant être disputés durant le week-end.

2.6 La CCA se réserve le droit de regrouper deux séries si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4.

2.7 La CCA ne pourra pas regrouper deux séries, sans avoir obtenu préalablement l'accord du ou des joueurs concernés ou du responsable des inscriptions du club d'origine du ou des joueurs concernés.

2.8 En cas d'inscriptions trop nombreuses dans une série, les paires disposant du meilleur CPPH moyen seront retenus (**mode d'inscription Elite**).

## Article 3 : Inscriptions

3.1 Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux.

3.2 Une paire doit être inscrite dans la série correspondant au CPPH le plus élevé des deux joueurs constituant la paire. **Le CPPH retenu est celui du 12 janvier 2018.**

Exemple : Joueur 1 CCPH à 780 et Joueur 2 CCPH à 85, la paire devra s'inscrire en Série 3 (de 300 à 799,99).

Le surclassement d'un joueur est donc autorisé si le partenaire de ce joueur dispose du nombre de point requis pour jouer dans la Série demandée. Dans l'exemple ci-dessus, les joueurs ne peuvent pas s'inscrire en Série 2.

3.3 Les inscriptions se font en envoyant la fiche d'inscriptions dûment complétée par mail à [cca@cobad77.fr](mailto:cca@cobad77.fr) au plus tard **le 28 février 2018**. Toute inscription envoyée par La Poste au siège du CoBad77 ne pourra être prise en compte, l'envoi par mail est indispensable. Toute modification d'une inscription devra se faire par mail à cette même adresse.

3.4 Les frais d'engagement sont de 10€ pour un tableau et de 16€ pour deux tableaux. Ils sont à régler avant le début de la compétition :

- Soit par virement bancaire avec pour référence « CDS + nom du club »
- Soit par chèque à l'ordre du « Comité Badminton 77 » envoyé avec le formulaire à l'adresse suivante :

Comité Badminton 77 (CCA)  
Maison Départementale des Sports  
12 bis, rue du Président Despatys  
Case Postale 7630  
77007 Melun Cedex

3.5 Ces frais d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié par mail à la CCA avant tirage au sort (le 4 mars 2018). Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée. Les forfaits survenus après le tirage au sort sont également à justifier auprès de la Commission Régionale d'Arbitrage de la LIFB et de la Commission Départementale d'Arbitrage du CoBad77 selon les modalités fixées par celles-ci.

## Article 4 : Déroulement de la compétition

4.1 Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle de **Maximilien VIOUX, juge-arbitre** désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

4.2 Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Le juge-arbitre s'assurera de la bonne tenue des matchs et désignera les arbitres éventuels ou à défaut les compteurs de points.

4.3 Les règles de lets et de fautes dues aux spécificités locales sont affichées dans la salle.

4.4 Tout participant devra signaler sa présence à la table de pointage dès son arrivée chaque jour de la compétition.

4.5 Les matchs peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu, le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, et les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.

4.6 Les joueurs fournissent les volants eux-mêmes, à parité. Le volant officiel de la compétition est le **Victor Champion n°5**. En cas de litige, il sera imposé pour disputer le match. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

4.7 Seuls le juge-arbitre, les arbitres, les organisateurs de la compétition, les joueurs et leurs conseillers sont autorisés à se présenter sur le plateau de jeu.

4.8 Les joueurs et joueuses acceptent d'être pris en photo et de voir ces photos diffusées sur le site internet du CoBad77, sur le compte Facebook de celui-ci et plus généralement sur tout support d'information ou de communication diffusé par le CoBad77 sauf demande contraire explicite.

4.9 Les récompenses seront remises à la fin de la compétition. Aucune dérogation ne sera accordée par l'organisateur.